

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 2 TP** **2022-2023**

Code T.TS.SO359.FP2TP.F.22	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

Crédits ECTS * **Langues(s)**
 français

27 ECTS

Volée TP 2019

Semestre 8 : Printemps 2023
(choix du taux d'engagement pour la formation pratique)

Semestre 9 : Automne 2023
(recherche de place de formation pratique et début de la période de formation pratique)

Semestre 10 : Printemps 2024
(réalisation de la période de formation pratique)

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autres

Autres prérequis

- Avoir validé le module Formation pratique 1.
- Trouver une place de formation pratique 2 dans l'option choisie et remplir les formulaires permettant la production du DCPT1 avant le 15 décembre 2023 (celle-ci peut se réaliser à plein-temps ou à temps partiel).
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable.
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées.*
- Participer à tous les cours PIFP2 et répondre aux exigences de validation desdits cours.*

* Tous ces délais sont annoncés en début de Formation pratique 2 et font l'objet d'un document officiel déposé sur Moodle.

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences :

Les 8 compétences du référentiel PEC20 BATS HES-SO seront développées.

Objectifs pour la partie "terrain":

Les niveaux attendus de développement de compétence en fin de FP2 sont indiqués dans l'annexe 1 des « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ».

Objectifs pour la partie intégration (analyse de pratique) :

Cette partie du module s'inscrit dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Elle contribue à l'identification de repères permettant aux étudiant-e-s de se situer dans leur travail et de poursuivre la construction des compétences inhérentes à l'exercice de la profession.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu pour la partie "terrain":

« La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant-e-s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative » (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Le travail dans une institution, une expérience et une pratique réflexive;
- L'élaboration, la rédaction, et la mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2);
- Rencontre tripartite pour l'élaboration du DCPT2;
- Un accompagnement pédagogique du ou de la PF;
- L'élaboration et la rédaction d'un rapport écrit rendant compte du processus pédagogique;
- L'évaluation tripartite de la période de FP (étudiant-e, PF, RFP);

Les « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un-e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un-e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel-le-s de terrain.

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action professionnelle à partir de l'analyse de situations réelles. Les temps de réflexion individuelle et groupale sont autant de vecteurs de développement des compétences et donc de professionnalisation, reposant sur :

- Des analyses de la pratique.
- Une socialisation des expériences professionnelles.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module formation pratique 2 :

- Cours d'analyse de pratique
- Séance de supervision

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties est nécessaires pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie formation "terrain" (24 ECTS) est validée selon la notation habituelle (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social). La partie « l'intégration » (3 ECTS) est validée selon la notation "acquis / non acquis".

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social") :

- Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation de pratique.
- **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2** (au plus tard 6 semaines après le début de leur période de formation pratique pour celles et ceux qui effectuent leur FP2 à plein-temps et au plus tard 10 semaines après le début de leur FP2 pour celles et ceux qui l'effectuent à temps partiel).
- Rapport écrit de formation pratique validé.
- Bilan écrit du ou de la PF.
- Séance tripartite, évaluation finale (co-évaluation sommative du ou de la PF et du ou de la RFP).
- Attestation rédigée par le ou la superviseur-e que les 20 heures de supervision ont été effectuées (2x10h00 ; FP1/FP2)

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

- Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
- Présence active et obligatoire.

Si une interruption de la partie terrain intervient, la validation ou la non-validation de la période de FP sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.
En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ne sera pas validée.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

- Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par les responsables de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 10^e semestre.

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module :-

- Répétition du module formation pratique 2 au semestre de printemps 2025 y compris la partie "intégration".

7 Modalités de remédiation *

- remédiation possible
 pas de remédiation

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
 pas de remédiation

Autres modalités de remédiation

8 Remarques

9 Bibliographie

10 Enseignants

Nom du responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

22 décembre 2022

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle